



Thème	Territoire	Fiche bonne pratique	
Sol	Cher	Référence : S_01_18	Date : mai 2011





le Grenelle Environnement

Historique/Contexte	<p>L'espace est une ressource limitée sur laquelle s'exercent de nombreux enjeux et intérêts. L'urbanisation, le développement des activités économiques, les infrastructures de transport conduisent à une forte consommation d'espace, tant au niveau national que local.</p> <p>Chaque année en France, environ 70 000 ha de surface agricole utile sont consommés par l'artificialisation, soit l'équivalent d'un département français tous les dix ans.</p> <p>Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche a souhaité en 2008 que soit mis en place dans chaque département un groupe de travail "agriculture, urbanisme et territoires" chargé d'établir un constat départemental et des principes partagés de préservation des espaces agricoles et naturels.</p>
Calendrier	La charte "agriculture, urbanisme et territoires" a été signée à la préfecture du Cher le 20 septembre 2010.
Territoire	Le département du CHER
Maître d'ouvrage	Groupe départemental agriculture, urbanisme et territoires
Maître d'œuvre	DDT 18
Objectifs	Au travers de la charte "agriculture, urbanisme et territoires", les signataires s'engagent en faveur d'une gestion durable de l'espace, économe et concertée, préservant les potentialités des territoires, pour nos besoins et ceux des générations futures.
Travaux	Sans objet
Difficultés rencontrées	Prise de conscience de la consommation d'espace agricole Durée de réflexion, d'échanges et de rédaction (2 années)
Sensibilisation	Application concrète de la charte
Coût de l'opération	Sans objet
Signataires	<p><u>État</u> : Préfecture du Cher</p> <p><u>Collectivités territoriales</u> : Conseil général du Cher, Association des maires du Cher, Communauté d'agglomération Bourges Plus, Syndicat intercommunal pour la révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère, Pays de Loire Val d'Aubois, Pays de Vierzon, Pays de Bourges, Pays Sancerre Sologne, Pays Berry Saint Amandois</p> <p><u>Organisations professionnelles</u> : Chambre agriculture, FDSEA, Coordination rurale, Jeunes agriculteurs, Centre régional de la</p>



le Grenelle
Environnement

	<p>propriété forestière, Fédération des chasseurs</p> <p><u>Acteurs du territoire</u> : Safer, Agence de développement du Cher (ADC), Sologne nature environnement, Syndicat de la propriété privée rurale du Cher</p>
Politiques publiques de référence	Circulaire du Ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche du 14/02/2008, loi Grenelle 2 du 12/07/2010, loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27/07/2010.
Finalités du développement durable	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Évaluation	Bilan annuel de mise en application au sein du groupe départemental
Singularité	Cette charte traite successivement des relations et de la complémentarité urbain rural, de la prise en compte de l'agriculture et des espaces naturels dans l'urbanisme et les aménagements, des constructions en zone agricole et des dispositifs de protection pouvant être mis en place.
Contacts	DDT 18 M. Yann Goalabré Tél : 02 34 34 61 42 Chambre d'Agriculture, M. Lamy Tél : 02 48 23 04 00

Rédacteur	Correspondant Développement Durable au SIDD – DDT 18 Etienne ZAWISLAK / Tél : 02 34 34 62 48
------------------	---